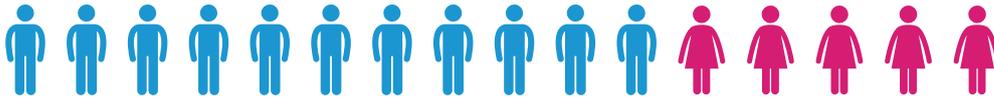


Qui sommes-nous ?



160 000 adhérent(e)s

Premier syndicat des cadres et de l'encadrement



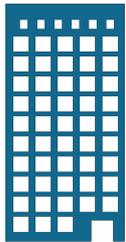
3^e collègue

2^e collègue

Notre spécificité



Vos interlocuteurs



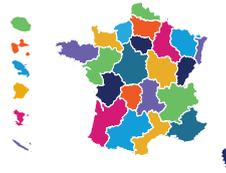
27 fédérations



230 syndicats



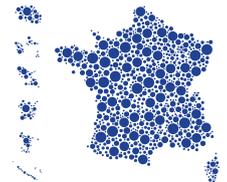
+ 10 000 sections syndicales



27 unions régionales (compris Dom Com)



96 unions départementales



+ 200 unions locales

La CFE-CGC en quelques dates



1944 Naissance de la Confédération Générale des Cadres (CGC).



1947 Création de l'AGIRC (régime de retraite complémentaire des cadres).



1959 La CGC obtient un abattement de 20 % de l'impôt sur le revenu.



1966 La CGC crée l'APEC (l'Agence pour l'emploi des cadres).



1979 Création de la section encadrement aux conseils des Prud'hommes.



1981 La CGC devient la CFE-CGC.



1989 Création de la CEC (Confédération Européenne des Cadres).



2000 Création de l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises).



2002 La CFE-CGC obtient le congé paternité et atteint d'excellents résultats aux élections prud'homales.



2003 Publication du 1^{er} « baromètre stress ».



2004 Naissance du Réseau Equilibre en faveur de l'égalité professionnelle.



2007 Lancement du site Handi CFE-CGC.



2008 La CFE-CGC est la 1^{ère} organisation représentative dans l'encadrement aux élections prud'homales.



2009 La CFE-CGC communique sur les réseaux sociaux.



2010 La CFE-CGC est reconnue organisation syndicale catégorielle.



2011 La CFE-CGC signe un partenariat avec les universités Paris-Dauphine et Versailles Saint-Quentin.



2012 La CFE-CGC lance la 1^{ère} enquête nationale auprès des salariés de l'encadrement des TPE.



2014 Lancement de l'application gratuite « Made in emplois ».



Des services adaptés pour nos adhérent(e)s



Le + santé : mutuelle santé réservée aux adhérents de la CFE-CGC et à leur famille, actifs comme retraités, à des conditions préférentielles. Le + santé est proposé par le groupe paritaire et mutualiste Humanis.

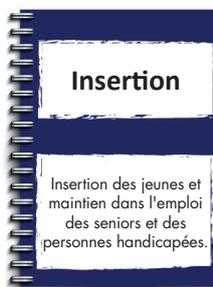
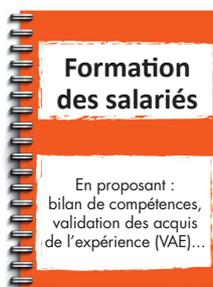


L'assistance et la protection juridique vie professionnelle : une protection dans le cadre de votre vie syndicale. Des contrats conclus avec la Macif qui ont pour objet de défendre tous les adhérents CFE-CGC dans leur vie professionnelle et syndicale.



L'aide aux démarches au sein des institutions et organismes sociaux.
Exemple : Action Logement (ex 1 % logement).

Que défend la CFE-CGC pour les salarié(e)s de l'encadrement des secteurs privés et publics ?



La CFE-CGC, quoi d'autre ?



Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher - 75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

